L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 2 AVRIL.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ESPAGNE.

Madrid, 1.—Les carlistes ont arboré un drapeau parlementaire à Keuteria et Ayazan et fraternisent avec les troupes du gouvernement.

Le gén. Cabrera a écrit à Don Carlos que le décret par lequel il le prive de ses honneurs serait la meilleure justification de sa conduite, s'il en avait besoin.

Cent carlistes ont été pris à Mauriaia.

ANGLETERRE.

Londres, 1.—M. Childers, parlant à Pontefract hier soir, a rendu compte de sa dernière tournée en Amérique. Il a fait un grand éloge des Américains. Les Etats-Unis, selon lui, sont le pays le plus prospère du monde. Il estime que, dans cinquante ans, il y aura 150 millions d'habitants. Les progrès de l'Angleterre étant nécessairement limités, elle doit rechercher l'alliance et l'amitié des E.-U.

Londres, 1.—Le Faraday part dimanche pour achever la pose du cable direct.

Londres, 1.—On rapporte que le budget accusera une diminution de deux millions et demi dans le revenu.

Londres, 1.—Une dépêche de Berlin au *Post* dit que se rétoulte une crise financière. Les réescomptes de bourse s'opèrent avec une grande difficulté. Il y a eu 28 faillites et deux personnes se sont suicidées pour cause de revers financiers.

Londres, 1.—Le steamer Victoria, de New-York pour Glasgow, est échoué à Garvet Point.

Londres, 1.—Une lettre de Berlin au *Post* dit que 50 ecclésiastiques sont emprisonnés pour le moment à Posen. Le bruit court que le gouvernement a fait arrêter le délégué du Pape qui est allé secrètement administré l'archevêque de Posen depuis son arrestation.

FRANCE.

Paris, 1.—Des avis d'Espagne disent qu'un corps de Carlistes est entré dans la Province de Santander et qu'il sera suivi par le gros de l'armée de Don Carlos. On suppose qu'ils veulent essayer d'entrer en Castille.

Paris, 1.—Les espèces métalliques ont diminué de 2 millions de francs à la Banque de France.

BRESIL.

Rio-Janeiro, 1.—Une dépêche de Montevideo annonce que le Chambres de l'Uraguay ont passé un décret qui assure le payement de l'intérêt sur la dette publique et qui pourvoit au rachat de la dette par l'émission d'un nouveau papier à prix forcé. La dépêche ajoute que les représentants étrangers ont protesté contre le décret et que la situation est critique.

WASHINGTON.

Washington, 1.—Les timbres de poste vendus pendant le trimestre actuel excède de $250,000 ceux qui ont été vendus pendant le trimestre précédent.

Reverdy Johnson et l'avocat-général Williams terminent les plaidoiries dans l'affaire de la paroisse Grant.

Le Trésor a déboursé $12,200,000 pour tous les services, non compris les payements faits pour les intérêts de la dette publique en mars.

Washington, 1.—La Cour Suprême s'est occupée aujourd'hui de l'affaire de la paroisse Grant qui met en question la constitutionalité de l'*enforcement* du 31 mai 1870. Le solliciteur général Phillips s'est adressé à la cour au nom du gouvernement, et MM. Marr, de la Lee et David Dudley Field, de New-York, au nom des défendeurs.

La plaidoierie de M. Phillips a été marquée d'un caractère légal et technique. Il a soutenu que le Congrès des Etats-Unis avait le pouvoir de passer des lois pour mettre à exécution les amendements constitutionnels et que les actes d'accusation dans l'affaire de la paroisse Grant, étaient légaux et réguliers.

MM. Marr et Field ont ajouté beaucoup à l'intérêt de leurs arguments de droit par leurs considérations sur la question politique.

M. Marr a soutenu que tous les amendements à la constitution, depuis le premier jusqu'au onzième, avaient pour but d'imposer au gouvernement général l'exercice de certains pouvoirs.

Les 13e, 14e et 15e amendements restreignent seulement les Etats dans l'exercice de certains pouvoirs. Les droits des Etats restent ce qu'ils étaient auparavant à l'exception des restrictions contenues dans ces amendements. Les amendements ont été faits non contre les individus mais contre les Etats.

Le Congrès n'a aucun pouvoir pour mettre à exécution des mesures de pénition contre les individus dans un Etat. Il a dit que le maintien des gouvernements d'Etat et des libertés du peuple étaient en jeu dans les décisions de la cour.

Le plaidoyer de M. Field a été éloquent et émouvant. Il a dit que tout le but et le motif des derniers amendements étaient d'élever les affranchis sur un pied d'égalité avec les blancs. Après la guerre, il y avait deux voies ouvertes.

L'une était de mettre *spécialement* les noirs sous la protection du gouvernement fédéral et l'autre était celle qui a été adoptée, celle de restreindre les pouvoirs des Etats.

Tous les amendements reconnaissent le plein pouvoir des Etats certaines matières qui leur ont toujours appartenu. Si l'autre côté devait prévaloir, alors tout le domaine des droits personnels et politiques était transféré au gouvernement fédéral.

Mais ce n'est pas là le but de la constitution. Ce but est de préserver intégrés de tous les membres du gouvernement, et ce qui le prouve c'est que tous les premiers amendements avaient pour but d'empêcher les usurpations du pouvoir fédéral sur les droits des Etats. La logique naturelle des derniers amendements ne justifie pas une législation comme celle de l'*Enforcement act*.

Le juge Miller a demandé à M. Field comment on aurait pu défendre les nègres du Kentucky, si le Congrès n'eût eu le droit de passer aucune législation affirmative.

M. Field a répondu qu'il ne connaissait pas l'affaire du Kentucky.

M. Bradley a expliqué que les nègres avaient été privés du droit de vote par la négligence ou le refus des officiers d'Etat de recevoir d'eux la taxe de poll qu'ils avaient offert, et que les nègres avaient cherché un remède dans l'*Enforcement Act*.

Le juge Miller a dit que l'Etat n'avait passé aucune loi niant le droit de ces nègres et cependant d'après M. Field ils n'auraient aucun moyen de faire redresser le tort.

M. Field a répondu qu'ils auraient eu les mêmes droits que les blancs et que comme eux ils auraient un demandeur des dommages devant les cours d'Etat. S'ils le savent pas faire cela, ils ne sont pas dignes d'exercer le droit de suffrage.

M. Field fit une si ce self-government local est détruit, il ne peut plus y avoir dans ce pays d'autre forme de gouvernement que la forme monarchique.

Les Etats ne seraient dépendre des dictatures d'un Congrès. Il est bien, a-t-il dit, qu'on ne fera plus de semblables lois dans le cours de cette génération, mais il faut interpréter celles qui existaient.

M. Field a conclu en faisant un éloquent appel à la Cour pour qu'elle décide que les droits des Etats sont justes comme ils l'étaient quand le plus ancien membre de la cour prit son siège.

Qu'il ne soit encore ce qu'il était à l'aurore de notre histoire "E Pluribus Unum". Ces mots ont été inscrits sur notre drapeau dans les batailles sur terre et sur mer.

Ils ont été les témoins du passé et sont les gages de l'avenir; il voudrait les voir écrits dans cette Cour et dans le Capitol de chaque Etat de cette Union.

Observations météorologiques.

Washington, 1.—Probabilités pour les Etats du Golfe: amélioration du temps; vents d'est au sud; hausse et baisse du baromètre.

NEW YORK.

New-York, 1.—Il a meeting des délégués des sociétés irlandaises a décidé que leur parade en l'honneur de Mitchell aura lieu le 11 avril.

New York, 1.—Beecher a été sur la sellette aujourd'hui. Son témoignage n'a rien ajouté ici que sur l'histoire de sa carrière comme éditeur et théologien.

New York, 1.—Les différends entre les chemins de fer Great Western et Great Iron ont été réglés.

Les avis de Panama disent qu'il y aura une révolution à propos de l'élection présidentielle.

Une dépêche de Madrid dit que parmi les charges faites contre Jovellar est celle-ci: Quand Concha était capitaine général de l'île de Cuba, il eut occasion de renvoyer le général Riquelme pour insubordination. Mais à son retour en Espagne, il trouva au ministère de la guerre le général Jovellar qui approuva sa conduite et lui donna même de l'avancement.

Le gouvernement trouve qu'il est difficile de défendre Jovellar. L'ne amnistie lof interdit la nomination d'un ex-gouverneur de colonie à aucun poste public avant qu'une enquête ait été faite sur son administration. Cela n'a pas été fait pour circonstance peut être alléguée comme motivant sa retraite du ministère.

BALTIMORE.

Baltimore, 1.—Le chemin de fer central du nord a émis mille bons de $1000 chacun pour payer les frais de quelques améliorations avant cour but d'augmenter les facilités de mouvement en ce lieu.

LOUISVILLE.

Louisville, 31.—Le procès des Kuklux du comté de Todd se continue sans interruption ni trouble. Tout est tranquille.

ST. LOUIS.

St-Louis, 1.—Le capt. Jas. B. Eads a reçu aujourd'hui de C. P. Patterson, surintendant de travaux hydrauliques, une lettre disant qu'un navire et deux officiers attachés à ces travaux commenceront probablement cette semaine les sondages de la passe du Sud et qu'un autre navire avec deux autres officiers à bord est parti de New-York, il y a une semaine, dans ce même but. Le capt. Eads partira d'ici dans quelques jours pour le Nlle-Orléans et commencera immédiatement ses préparatifs pour la construction des jetées.

VICKSBURG.

Vicksburg, 1.—Le greffier de la Cour, Worth Davenport, et deux autres nègres ont été arrêtés aujourd'hui pour l'émission frauduleuse de warrants, et, à défaut de caution, ont été envoyés à la prison du comté.

MEMPHIS.

Memphis, 1er avril.—Le procès du kuklux du comté Gibson commencera demain à la Cour de District des Etats-Unis devant le juge Bland Ballard.

WILLIAMSPORT.

Williamsport, Pa., 1.—La débacle a eu lieu et la rivière charrie beaucoup de glace en plateaux énormes. Une immense quantité de troncs d'arbres, estimée à 100,000 par heure, passe depuis 6 heures du matin. On suppose qu'ils viennent de Pine Creek. Il n'y a plus de danger ici maintenant. Quelques parties basses de la ville sont submergées. Les familles qui les habitaient en sont sorties.

CHARLESTON.

Charleston, 1.—Le juge Wait a mis une injonction contre le transfert de la capitale à Wheeling jusqu'à ce que les cours aient la chance de se prononcer sur la loi.

POTTSVILLE.

Potteville, 1.—Les troubles sont toujours imminents. La ligne de Reading a retiré sa police spéciale pour se protéger elle-même. Il ne fait plus compter que sur la troupe pour sauvegarder les biens.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 1.—Le juri dans l'affaire du can can contre le théâtre de Variétés a déclaré que cela ne pouvait nuire.

HAZLETON.

Hazleton Pa., 1.—L'excitation dans le haut Lehigh hier, pendant l'incursion des mineurs, était intense et tant qu'ils y sont restés la terreur a régné. Ils avaient, paraît-il, divisé leurs forces avant d'entrer dans la ville; les uns entrant par l'Est, les autres par l'Ouest, coupant ainsi la retraite des citoyens. Ils ont tiré des coups de feu au hazard, sans ordre, nombre d'entre eux étaient sous l'influence de la boisson. Ils ont fait une déjeunostation violente dans l'hôtel pour forcer le maître et les pensionnaires à se réunir à eux. Quelques voyageurs se sont réfugiés dans une cave, tandis que d'autres s'esquivaient par une porte de derrière. Le magasin de la compagnie a aussi été attaqué. Le surintendant et les commis ont pu s'échapper, mais les émeutiers ont tiré des coups de feu dans la maison. Ils ont tiré aussi sur ceux qui refusaient de se joindre à eux sur les grandes routes. On rapporte qu'à Ashland quelques personnes ont été tuées. Tout est calme le maintenant.

RIVIERES.

Etat du fleuve, bâteaux, etc.

Memphis, 1er avril.—Partis, Smoky City et Robert Young pour la Nouvelle-Orléans.

Vicksburg, 1.—Descendant, Jno. F. Tolle, Ch. Morgan. Temps frais et pluvieux. Le fleuve a monté de cinq pouces. Il est maintenant de trois pieds 10 pouces au dessus de la plus haute marque des eaux de 1874.

Cincinnati, 1.—Arrivé, l'Exporter de N. Orléans et parti le Robert Mitchell pour N. Orléans.

Cairo, 1.—Arrivés, John Means et Belle Shreveport de N. Orléans. Fleuve 42 pieds et baissant. Temps couvert. Mercure 50.

Louisville, 1.—La rivière monte lentement. Temps nuageux et froid. Légère pluie.

St-Louis, 1.—Arrivés, l'annie Tatum et Garrett, de la Nouvelle-Orléans.

Partis, Howard, pour la Nouvelle-Orléans. Temps clair et froid.

MARCHES.

Marchés Européens.

Londres, 1.—Les espèces métalliques ont diminué de 1,952,000 à la Banque d'Angleterre.

Liverpool, 1, midi.—Coton ferme. Middlupands 7 7/16 à 8. Orléans 8 à 8 1/16. Vendu 14,000 balles.

Londres, 1, midi.—Erie 26 1/2. 10.40 à 10 3/4.

Paris, 1.—Rentes 64 75.

Liverpool, 1, au soir.—Coton, sur la base de middling uplands, rien au-dessous de bon ordinaire, livrable en mai et juin 8. Orléans, rien au-dessous de low middling, livrable en avril et celui-ci.

Marchés américains.

New York, 1.—Coton plus facile. Ordinaire 16. Bon ordinaire 15 1/2. Low mid. 16 1/4. Mid. 16 5/8. Orléans 17. A livrer, facile. Low mid. pour avril 16 1/2 à 16 9/16. Mai 16 7/8 à 16 15/16. Juin 17 1/8 à 17 5/16. Juillet 17 1/2 à 17 9/16. Août 17 5/8. Septembre 17 1/4 à 18 5/16. Octobre 16 5/8 à 16 11/16. Novembre 16 3/8 à 16 7/16. Décembre 16 3/8 à 16 1/2.

New York, 1, midi.—Or, ouvert à 114 1/4. Actions plats. Argent 5. Gouvernements, actifs et en hausse.

New York, 1 au soir.—Coton calme. Mid. Uplands 16 5/8. Orléans 17. Vendu six balles.

A livrer 23,300 balles aux cotes suivantes: Avril 16 1/2, mai 16 29/32 à 16 15/16, juin 17 7/32 à 17 5/16, juillet 17 9/16 à 17 19/32, août 17 21/32 à 17 11/16, septembre 17 9/32 à 17 5/16, octobre 16 31/32 à 16 27/32, novembre 16 13/32 à 16 15/32, décembre 16 7/16 à 16 1/2.

New York, 1 au soir.—Or, 114 1/4 à 3/8.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république promulgue les lois lorsque celles-ci ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Maïche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français et s'il n'a quarante ans au moins, et s'il jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;

2o Des conseillers généraux;

3o Des conseillers d'arrondissement;

4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par le voie du tirage au sort, à la délignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat se constituera avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée pour l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er avril 1875.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Exchange	Balance
Mars 27	$1,718,034 42	$227,605 71
Mars 29	2,439,451 06	302,261 96
Mars 30	1,658,231 76	191,123 68
Mars 31	1,243,790 77	132,278 91
Avril 1	1,930,522 71	172,471 30
Jusqu'ici cette semaine	$8,989,920 72	$926,739 64
Même temps la semaine dern.	$7,786,081 29	801,521 29
Total la semaine dernière	7,786,081,29	801,521 29
Total la semaine précédente	10,591,259 10	971,175 05

Il ne s'est rien passé de nouveau sur le marché monétaire. Les offres ne sont pas nombreuses aux banques, elles sont rares au dehors. Le papier de commerce n'a pas varié.

Nous continuons de coter: le papier de premier ordre et les prêts collatéraux à 60 jours à 8 à 9 pour cent par an; le do 2e à 10 à 12 et le 3e 2 à 15 à 18; les billets hypothécaires de premier ordre à 9 à 10 pour cent par an et ceux de second ordre entièrement nominaux.

L'or a ouvert à 114 1/4 à 114 3/4 contre 114 1/4 à New York; la demande n'a pas été fort animée et il a fermé à 114 1/4 à 115 contre 114 1/2 à New York. On a vendu, du tout, $53,000, dont $1000 114 1/4, $1000, à 114 3/8, $1000 à 114 1/1, $2000 et $14000 à 114 5/8, $3080 et $5000 à 114 3/4, $3000 et $5000 à 114 7/8, $20,000 à 114 3/4 à 115.

Aucune vente d'argent n'a été annoncée; les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 105 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 96 à 96 1/2, or.

Par suite de la baisse de l'or à New-York le Sterling a ouvert à une baisse de 2/10 pour cent sur les cotes d'hier, mais une hausse subséquente sur ce dernier marché lui a fait recouvrer 2/10 pour cent. Les opérations n'embrassent que 12,000 livres, dont 2500 commencement à 550 à 551, 1000 de et 2500 clear No 1 à 551, 6000 clear No 1 à —.

Les francs ont fléchi de 1/8 pour cent à l'ouverture, mais ont fermé aux taux d'hier. Nous n'avons pas entendu mentionner de transaction. A la clôture, les traites sterling étaient notées à 550 1/2 à 551 1/2 le commencement et clear No 1 à — 555 1/2 les traites des banquiers les traites à 4.57 1/2 les traites de commerce et 4.53 3/4 celles des banquiers.

Il n'est fait peu de chose dans le change américain. Les taux n'ont pas varié. La seule vente (annoncée) de change à vue sur New-York est de $50,000 de banque, à 1/16 pour cent de prime.

Dans les actions, nous avons constaté une assez bonne demande pour placements, mais les détenteurs se tiennent à l'écart, espérant qu'ils obtiendront des prix plus élevés, surtout pour les actions de banques, de compagnie de chemins de fer et de compagnies d'assurance. La seule Vente qu'on ait annoncée est de 110 actions de la compagnie d'assurance du Crescent à $70, ce qui est une fort hausse.

Il y a eu mouvement dans les bons. Les transactions comprennent $19,000, dont $5000 à 57 3/4, $7000 à 58 1/8 et $7000 à 58 3/8; $66,000 de nominaux consolidés sept pour cent de l'Etat, dont $8000 à 58, $10,000 à 58 1/8, $8000 à 58 1/4 et $40,000 à 58 3/8. Les premiers ont fermé à 58 contre 58 à 58 1/4 offert; les seconds à 58 à 58 1/4 contre 58 à 58 1/4 offert.

Le scrip est toujours coté à 58 1/2 à 58 1/2, mais on n'a pas annoncé de ventes.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de la police métropolitaine; le pole est encore de 52 1/2.

Rien dans les mandats de l'Etat: les anciens ont encore été cotés à 33 à —, les nouveaux à 50 à 52, les par diem de la Législature à 97.

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 1er avril 1875.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui non compris 50 balles additionnelles hier s'élèvent à 1350 balles à des prix fermes et qui n'exigent aucun changement dans nos dernières cotes que nous republions:

Cotes génèrales	Cotes de l'Etoh.
Inferior	à — .....
Low ordinary	à — .....
Ordinary	12⅝ à 13⅝ 12⅝
Strict ordinary	14 à 14¼ 14
Good ordinary	14⅝ à 15⅝ 14⅝
Strict good ord.	15 à 15½ .....
Low middling	15¼ à 15½ 15¼
Strict low mid.	15⅝ à 15⅝ .....
Middling	15⅝ à 16 ..... 15⅝
Strict middling	16¼ à 16¼ .....
Good middling	16⅝ à 16⅝ 16⅝
Middling fair	17⅛ à 17⅛ 17⅛
Fair	17⅝ à 17⅝ .....

Il y a en voie de chargement 19,000 balles dont 27,000 pour Liverpool, 22,000 pour le Mâvre, 1,000 pour la Méditerranée, 5,000 pour la mer du Nord et 4,000 pour le Nord, ce qui laisse environ 195,000 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874	balles	15,958
Arrivé depuis le der. état		1,528
Précédemment		1,060,917 ..... 1,062 445
Total		1,078,368
Expédié aujourd'hui		rien
Expédié précédemment		892,101 892,101
Stock sur place et à bord, non expédié		186,267
Stock, même temps l'an dernier		242,300

TABAC—Depuis mercredi dernier, rien n'a été signalé. Le montant de boucaute sur le marché est estimé à 5375.

Nous cotons: Inferior lugs 9¾ c; medium à fine, 10 à 10¾ c; low leaf 12 à 12¾; medium 13 à 14 c; good à fine, 15 à 16½ c; selections 17½ à 20 c.

Reçus, hier, 39 boucauts; exportés, 9; stock en mains, d'après le compte courant, 8324.

SUCRE—Les recettes aujourd'hui, s'élèvent à 139 boucauts. Les prix sur le marché sont les mêmes que la veille. Nous cotons: Inférieur, 5¾ à 6¼ c. la livre; common, 6¼ à 6¾ c; fair, 7 à 7¼ c.; good fair, 7¼ à 7½ c; fully fair, 7⅝ à 7¾ c.; prime, 8c.; strictly prime, 8¼ à 8½ c.; jaune clarifié, 9 à 9½ c.; blanc par clarifié, 10 à 10½ c.

MÉLASSE—290 barils ont été reçus. La pluie a causé du retard dans les déchargements sur la levée. Les cotes sur le marché ne sont, cependant pas changées: Common fermentable, 45 c. le gallon; prime fermentable, 55 c.; prime, non fermentable, 60 c.; Stock sous les hangards, ce jour, 5430 barils et 143 demi-barils.

FARINE—Le stock en mains hier était de 23,510 barils; mais depuis, 1152 ont été reçus. La demande locale aujourd'hui a été très satisfaisante pour les commerçants. Les prix sont comme suit: Fine, $4.50 le baril; superfine, $5; low treble extra, $5.25; choice, $5.75 à $6; family, $6 à $6.75. Il n'est vendu 1750 barils.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules, loose, 8¼ à 8⅝ c. la livre; clear rib sides, 11¼ c.; clear, 12 c.; au détail les prix sont ¼ sous plus élevés.

JAMBON—Choice sugar-cured, 13¼ à 13½ c. la livre.

GRAISSE—En tierçons, 15 c. la livre; en barillets, 15¼ c.

BACON—Epaules, 9¾ c. la livre; clear rib sides, 12⅝ à 13 c.; clear sides, 13¼ à 13½ c.; au détail, le prix sont ¼ de sous plus élevés.

PORC—Mess, $22,75 à $23; hard sides, $23.50.

WHISKEY.—Le rectifié de la Louisiane et l'ordinaire de l'Ouest valent $1.13 à 1.14 le gallon; choix de l'Ouest $1,15 à $1,16.

MAIS—1300 sacs ont été vendus aujourd'hui, comme suit: 800 blanc ordinaire, à 86c. le boisseau; 200 mêlé, à 87 c.; 300 choix blanc, à 88 c.

AVOINE—St-Louis, 75 c. le boisseau; choix, 76 à 78 c.

SON—$1.40 les 100 livres.

FOIN.—Prime, $24 le tonneau; choix, $26.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6 à $6.50 la douzaine; les poulets, $3 à $4; les canards, $4 à $4.50; les oies, $6 à $7; les dindes, $50 à $60. Les grosses volailles de la Louisiane, $5 à $5; les canards, $3 à $4; les oies, $6 à $6; les dindes, $3 à $10.

GRUAU—Les gruaux de la Louisiane et de l'Ouest valent de 39 à 34 c. la douzaine.

BEURRE—Choix de l'Ouest, 32 à 34 c. la livre; medium, 30 à 32c.; inférieur, 12 à 15 c.; choix de Gruau, 30 à 32 c.; medium, 25 à 28 c.; inférieur 20 à 25 c.

POMMES DE TERRE—Les pommes de terre Early Rose et Peach Blows valent de $3 à $4 le baril.

CAFÉ—Nous cotons: ordinaire, 15¾ à 16 c. la livre; fair, 16¼ à 17 c.; good, 17 à 17¼ c.; prime, 17½ à 18 c.; ordinaire, 16 à 16¼ c.; fair, 17 à 17¼ c.; good, 17½ à 18 c.; prime, 18 à 18½ c.

RIZ—Nous cotons les prix du détail: Carolines $1 à $1.10 le lb; Tuxis Island, 90 c.; sol de Lisbon, 5¾ à 6¼ c selon la grosseur du grain.

RIZ—Louisiane No 2, à 4 à 4½ c. la livre; common, 5¼ à 5¾ c.; ordinaire, 5 à 5¼ c.; fair, 6¾ à 7 c.; prime, 7¼ à 7½ c.

Prix des denrées

Bœufs de l'Ouest, par livre net	5	6
... 1ère qual	5	6
... 2ème ...	4	5
Bœufs du Texas, par livre net		
par livre net ... 1re qualité	4	5
Bœufs du Texas, 2de qualité	3	4
Cochons de l'Ouest, par livre	5	5½
Cochons du Texas, par livre, gr.	4½	5
Moutons, livrés, par tête	3	4
Veaux, de lait, par tête	3	4
Moutons, de lait, par tête	3	4
Moutons, mue gras, par tête	3	4
Veaux de lait, de sevrage, par tête	3	4
Veaux de lait, par tête	3	4
Veaux de lait, par livre	5	6
Veaux, par livre	4	5
Chevreaux, par tête	1	2
Beurre, petit marché par livre	25	30
Oeufs ...	15	20
Veau ...		10
Coton		

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 1 AVRIL 1875.

EXPÉDITIONS EN DOUANE.

Barque (norv) Albert, Andersen, Pensacola

ARRIVES.

Steamship (ang) Ariel, Craig, Brazos Santiago
Steamship (ang) Glenogle, Baker, Liverpool
Goelette Excelsior, Amek, Rinton
Steamship Lizzie, Fulcher Pensacola

BATEAUX A VAPEUR.

C B Chenoy, Patterson, de Pittsburg
Gov Allen Blanchard, Cincinnati
W S Pike, Brown, de Fisher's Landing
Mattie Stokes, Barteris Bend
Jno Kyle, Hutchinson, de St-Louis
J F Frazer, Cantell, du bas du fleuve
Wawenock, Gaudin, de Bonnet Carré
Walloon, Rais, du bas du fleuve.
Goelette F M Pico, ——, Covington

MONTANT LE FLEUVE

Barque (norv) Leif Erickson, Matlaeer, Havre
Navire Mayflower, Harrington, Havre
Navire Thoudeau, Harvey, Liverpool

(Au bas du fleuve, attendant des ordres.)

Navire Kentucky, Jenkins, Liverpool
Navire Hampton Court, Volk, Liverpool
Navire Algoma, Curry, Liverpool

EXPORTATIONS.

IMPORTATIONS.

HAVRE—Par navire La Louisiane—545 pierres meulières, 11 caisses m'dises, 66 balles. P L Hamlet et co—4 colises m'dises, 66 François Leslie Pierre & co—3 colises m'dises, C A Whitney & co—27 barils m'dises, Lamarque & Lamarque—3 colis m'dises, H Damlesa—2 colis m'dises, H Pidet—4 colis m'dises, L Grunewald

LIVERPOOL—par barque Nellie May—2200 sacs sel à ordre

LIVERPOOL—Par navire Adonis, 3520 sacs douiers, 5679 sacs sel, 10 colis quincaillerie, 163 barils tonge de Venise à ordre

MOUV. DE L'INTERIEUR.

FISHER'S LANDING—Par steamer W S Pike—206 balles coton, 10 boucts sucre, 1 baril sucre, 1 baril melasse, 2 boucts sucre, divers à ordre

LOVETT'S BLUFF—par steamer Eastrop—209 balles coton, divers à ordre

ST LOUIS—Par steamer John Kyle—88 balles coton, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer J F Frazer—26 boucts sucre, 18 barils melasse, 7 caisses brit 2,000 balles coton, divers à ordre

BONNET CARRE—Par steamer Wawenock—10 boucts sucre, divers à ordre.

BAS DU FLEUVE—Par steamer Walloon—divers à ordre.

PITTSBURG—Par steamer C B Church—56 balles coton, divers à ordre

CAMDEN—Par steamer Governor Allen—271 balles coton, divers à ordre

PENSACOLA—Par steamer Lizzie—10 balles coton, divers à ordre

CovINGTON—Par goelette F M Pico—10 balles coton, divers à ordre

Par les chemins de fer

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R
—140 balles coton, 10 boucts sucre, 1 baril sucre, 1 baril melasse, divers à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAILROAD.
—10 boucts sucre, 1 baril melasse, divers à ordre
NEW ORLEANS & MOBILE RAILROAD.
—1 baril melasse, divers à ordre.
NEW ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R.
—divers à ordre

MEMORANDA.

(Par le Télégraphe.)

Havane, 1 avril 1875.

A F. A. Yorke, Agent,

Le Steamship Juniata, capitaine Catherine, est arrivé à Philadelphie à 4 heures ce matin.

Le Steamship Vesuvius, capitaine T. Lockwood, est parti pour Philadelphie à 4 heures aujourd'hui.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson, Gager ..... partis 27 mars
Schr M. W. Atwood, Newcomb ..... partis 1er mars

PHILADELPHIE

Steamship Juniata, Catherine ..... partis 27 mars

LIVERPOOL.

Steamship Oberon, Hanney ..... partis 1 mars
Steamship Kentucky, Lawton ..... partis 26 fév
Navire Iona, Cooper ..... partis 14 fév
Navire Adonis, Hawkins ..... partis 12 jav
Navire Nautilus, Sawyer ..... partis 20 jan
Navire Expounder, Crocker ..... exp 16 28 janv
Navire Maria C. Cary, Chase ..... exp 3 fev
Barque Fleetwing, Smith ..... partie 24 fev
Barque Prairie Bird, sanford ..... partie 2 mars
Barque F. Rudolf, Tyrkisen ..... partie 1 mars

BRISTOL (ENG.)

Barque Egil, Larson ..... partie 4 janv

DUNKIRK.

Navire Regulus, Hoff ..... partis 20 déc

DUBLIN.

Navire Gazelle, Rude ..... partie 4 janv
Navire Sunbeam, Whitney ..... partie janv
Navire Wessinia, Hamilton ..... partie 19 janv

HAVRE.

Navire Northampton, Trask ..... partis 5 mars
Navire La Louisiane, Tonfat ..... partie 6 fév
Navire Freeman Clark, Beaworth ..... partie 17 fév
Navire Arlington, Vilkery ..... partie 20 jan
Barque Eugenie, Lacoste ..... partie 17 fev
Barque Emma Larsen ..... partie 17 déc
Bar